

LA PRODUCTION ACÉRICOLE AU BAS-SAINT-LAURENT ET EN GASPÉSIE

La production acéricole au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie

Rédaction

Claire Mignet, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Coordination

Mélanie Laprise, MAPAQ

Révision

Hugues Fiola, agronome

Cyndelle Gagnon, agronome

David Lapointe, ingénieur forestier

Rachel Proulx

Valérie Simard, agronome

et André Trahan, agronome

MAPAQ

Photographies

Éric Labonté, MAPAQ

© Gouvernement du Québec, 2026

La reproduction totale ou partielle du présent document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
CECPA	Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
CIE	Conseil de l'industrie de l'érable
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
GES	Gaz à effet de serre
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PPAQ	Producteurs et productrices acéricoles du Québec

Table des matières

Introduction	1
1. Description de la production acéricole au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie	2
1.1 Évolution du nombre d'entailles exploitées et du nombre d'entreprises acéricoles	2
1.2 Entailles et rendements au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie	6
1.2.1 Répartition du nombre d'entailles sur les territoires privé et public	6
1.2.2 Rendement moyen par région	8
1.3 Principaux types de production et leur importance	9
1.3.1 Nombre d'entreprises certifiées biologiques	9
1.3.2 Évolution des revenus acéricoles au Bas-Saint-Laurent	10
1.4 Caractéristiques des entreprises	11
1.4.1 Âge moyen des exploitants acéricoles par région	11
1.4.2 Type d'évaporateur utilisé	11
1.4.3 Adresse de correspondance et site de production	12
1.5 Soutien financier	12
1.6 Services spécialisés	13
1.7 Formations offertes en région et références	13
2. Mise en marché pour les entreprises acéricoles	15
2.1 Description du plan conjoint	15
2.1.1 Réserve stratégique	16
2.1.2 Acheteur autorisé	16
2.1.3 Prix du sirop	16
2.1.4 Contingent	16
2.1.5 Type de commercialisation (vrac, détail)	18
2.1.6 Centre de bouillage	19
2.1.7 Exportation	19
3. Environnement	19
3.1 Recyclage du plastique des tubulures	19
3.2 Étude de caractérisation des rejets des eaux de lavage et de rinçage en acériculture	20
3.3 Suivi des ravageurs	20
4. Perspectives de développement	22
Bibliographie	23

Introduction

La majeure partie de la production mondiale de sirop d'érable est réalisée au Québec. Pour y parvenir, chaque maillon de l'industrie acéricole québécoise est indispensable pour son développement. Le travail des équipementiers, des producteurs et des transformateurs permet d'exporter les produits de l'érable dans plus de 70 pays. Au Québec, en 2023, on dénombrait 6 839 entreprises acéricoles, ce qui représentait environ 90 % de la production canadienne et les deux tiers de la production mondiale (Producteurs et productrices acéricoles du Québec [PPAQ], 2023).

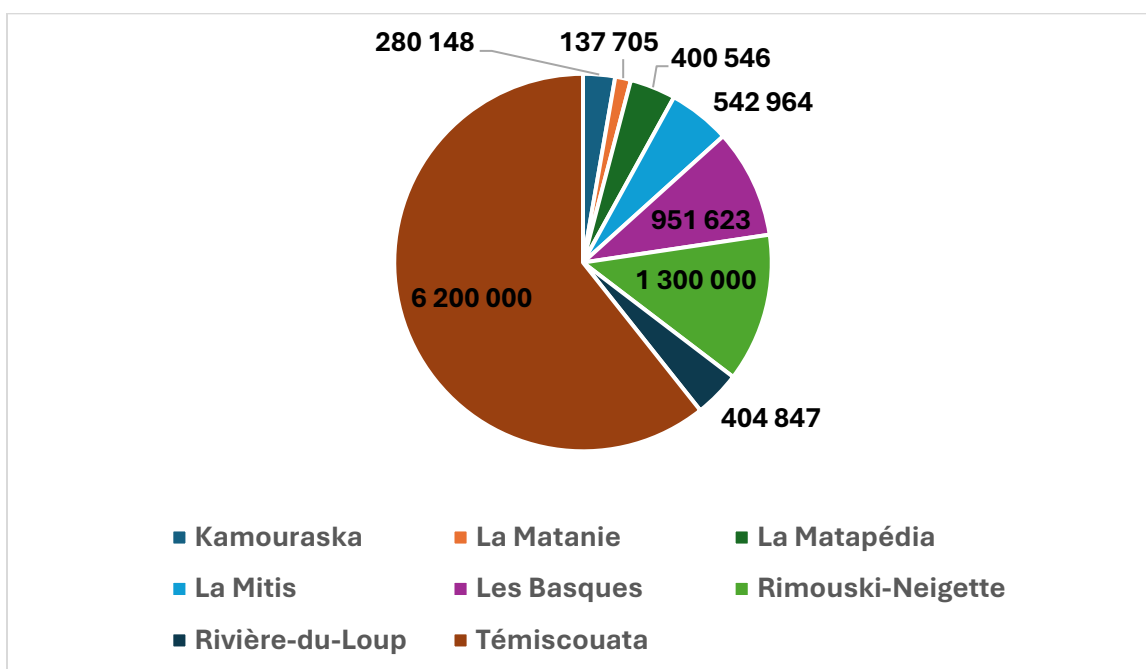
L'acériculture au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie est un secteur de production en importance. Ainsi, pour mieux définir ce secteur, l'évolution du nombre d'entailles et du nombre d'entreprises acéricoles sera détaillée. Les bases de la mise en marché et des perspectives de développement, notamment, seront aussi présentées.

1. Description de la production acéricole au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie

1.1 Évolution du nombre d'entailles exploitées et du nombre d'entreprises acéricoles

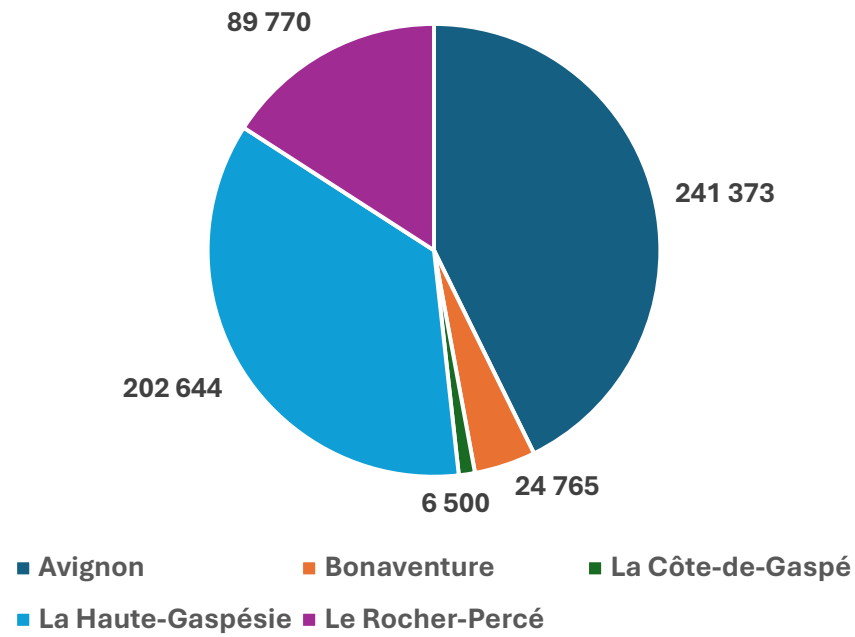
En 2017, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie comptaient 546 entreprises et 8,7 millions d'entailles exploitées. À la suite de diverses émissions de contingent, en 2024, ces chiffres ont grimpé à 744 et à 10,8 millions. Il s'agit d'une augmentation de 36 % du nombre d'entreprises et de 23 % du nombre d'entailles (Fédération des producteurs acéricoles du Québec, 2017; PPAQ 2024). Les figures 1 et 2 montrent les proportions d'entailles par MRC au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie (PPAQ, 2024).

Figure 1 : Nombre d'entailles exploitées au Bas-Saint-Laurent, par MRC, en 2024



Source : PPAQ, 2024.

Figure 2 : Nombre d'entailles exploitées en Gaspésie, par MRC, en 2024

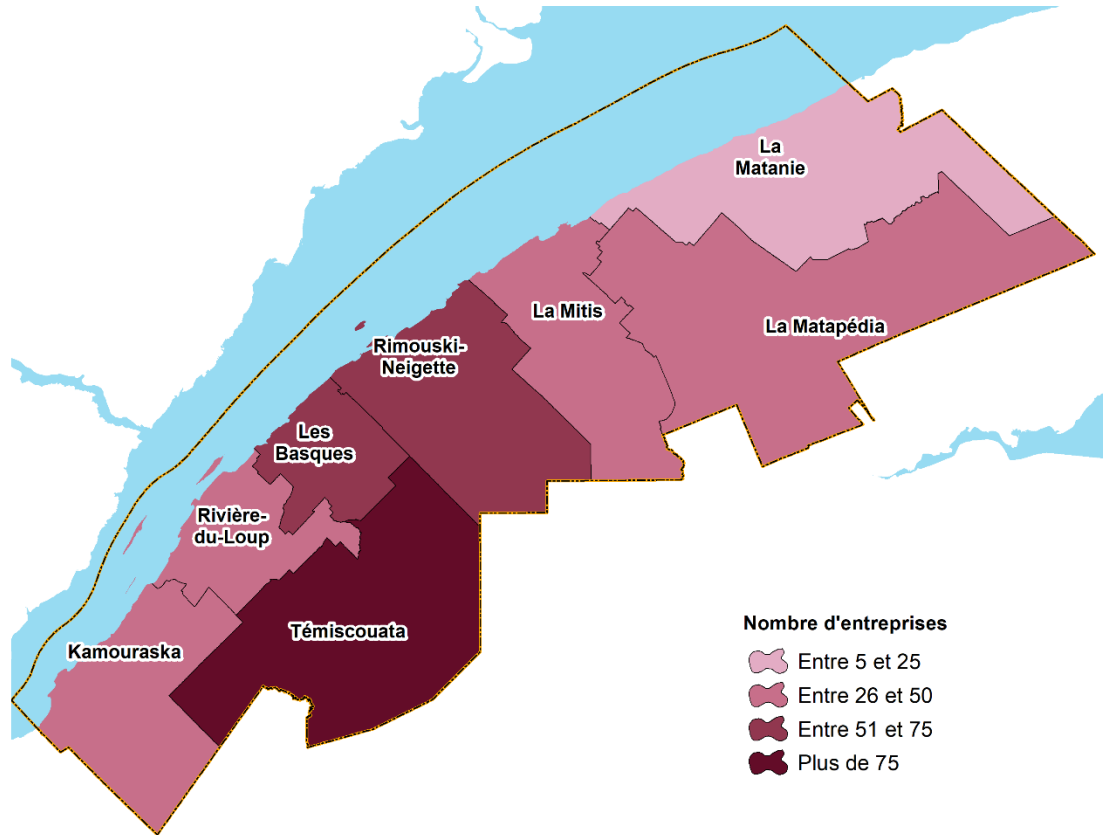


Source : PPAQ, 2024.

Au Bas-Saint-Laurent, plus de 60 % des entailles sont concentrées dans la MRC de Témiscouata. Du côté de la Gaspésie, la plus grande proportion d'entailles se trouve dans la MRC d'Avignon.

La figure 3 indique le nombre d'entreprises acéricoles par MRC au Bas-Saint-Laurent. Encore une fois, le Témiscouata tire son épingle du jeu.

Figure 3 : *Emplacement des entreprises acéricoles au Bas-Saint-Laurent*



Source : MAPAQ, *fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2024.*

Il est à noter qu'en 2021 et en 2024, les PPAQ ont octroyé du contingent, ce qui a permis l'expansion de certaines entreprises ainsi que le démarrage de nouvelles. En 2024, plus de la moitié des entreprises dont l'activité principale est l'acériculture se situaient dans la MRC de Témiscouata.

Tableau I
Évolution par MRC du nombre d'entreprises acéricoles
au Bas-Saint-Laurent, de 2007 à 2024, selon l'activité principale

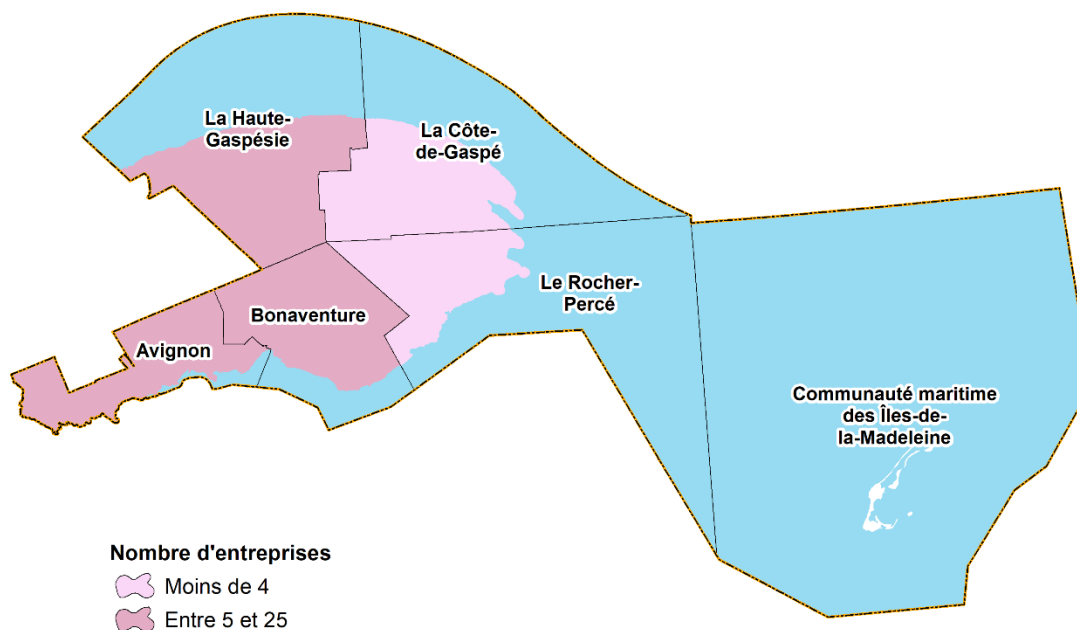
	Kamouraska	La Matanie	La Matapédia	La Mitis	Les Basques	Rimouski-Neigette	Rivière-du-Loup	Témiscouata
2007	20	5	11	16	47	43	25	225
2010	22	6	15	23	47	47	ND*	224
2017	19	6	21	23	52	40	29	237
2024	24	12	29	23	54	45	23	258

* ND : donnée non disponible.

Sources : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2024;
MAPAQ, Portraits agroalimentaires des MRC de Kamouraska, de Témiscouata, de Rivière-du-Loup, de La Mitis, de Rimouski-Neigette, de La Matapédia, des Basques et de La Matanie, 2019.

La figure 4 démontre la répartition des entreprises en Gaspésie.

Figure 4 : Emplacement des entreprises acéricoles en Gaspésie



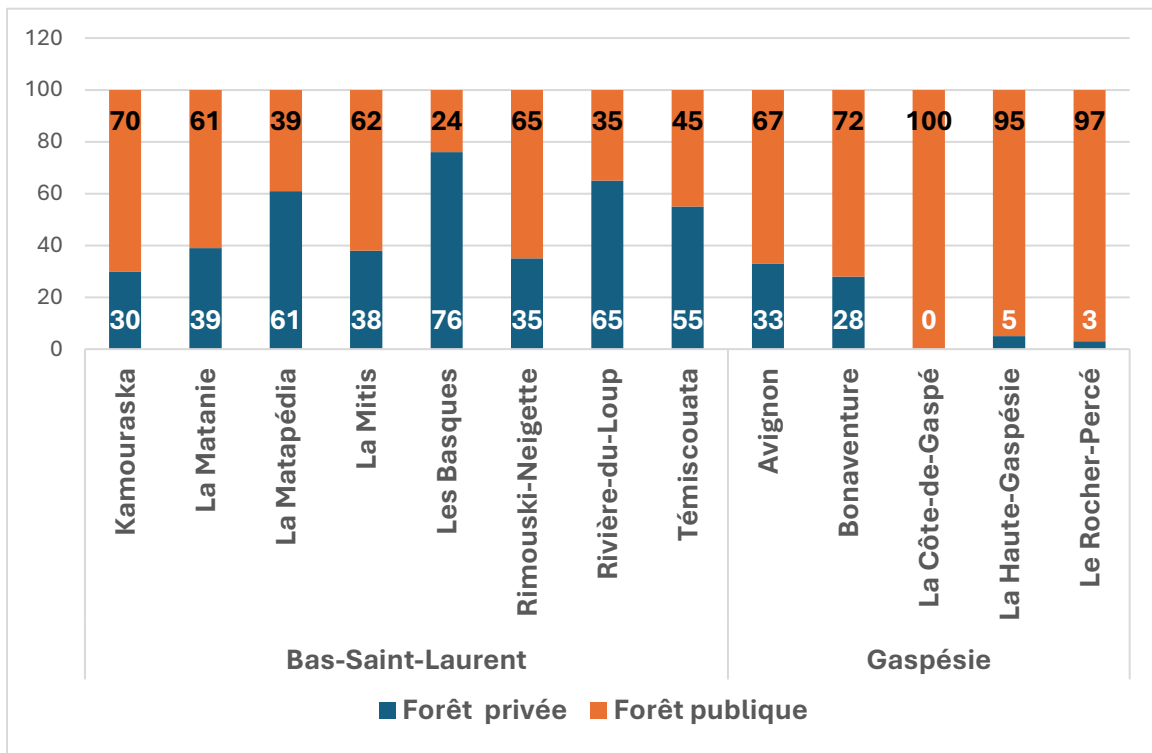
Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2024.

1.2 Entailles et rendements au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie

1.2.1 Répartition du nombre d'entailles sur les territoires privé et public

En 2024, les entailles étaient réparties à parts égales entre la forêt privée et la forêt publique au Bas-Saint-Laurent. La figure 5 montre toutefois des disparités entre les MRC. En Gaspésie, la majorité des entailles se trouvent en territoire public.

Figure 5 : Répartition (en %) du nombre d'entailles par MRC dans les forêts privée et publique en 2024



Source : PPAQ, [Les Producteurs et productrices acéricoles Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, 2024](#).

Le tableau II montre le nombre d’entailles selon la superficie sous permis actif en 2021.

Tableau II
Nombre d’entailles par région en fonction de la superficie du territoire public en 2021

Régions	Superficies (ha) sous permis actif	Nombre d’entailles sous permis actif	Nombre d’entailles/ha
Bas-Saint-Laurent	15 572	3 866 794	248
Gaspésie	2 423	447 382	185

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF),
[Plan directeur ministériel pour le développement de l’acériculture en forêt publique, 2023.](#)

Le territoire public offre un potentiel de développement variable, tout en considérant le partage des superficies en fonction des différents usages, comme ceux de l’industrie forestière et des aménagements éoliens.

Le Plan directeur ministériel pour le développement de l’acériculture en forêt publique ainsi que son plan d’action, dont le MRNF est responsable, sont en vigueur depuis 2023 et permettent de pallier ce constat. Présentement, la majeure partie de la production acéricole québécoise est réalisée sur des terres privées. L’objectif de ce plan directeur est l’adoption d’une vision commune qui permettra de développer l’acériculture dans la forêt publique. En effet, 18 % des entailles du Québec se trouvent sur des terres publiques où l’acériculture doit s’harmoniser avec les activités forestières afin d’optimiser la récolte de bois et la production de sirop d’érable.

De plus, la présence d’autres usagers, comme les motoneigistes et les chasseurs, nécessite que tous cohabitent. Le permis d’intervention acéricole ne permet pas de limiter l’accès aux terres pour les autres utilisateurs.

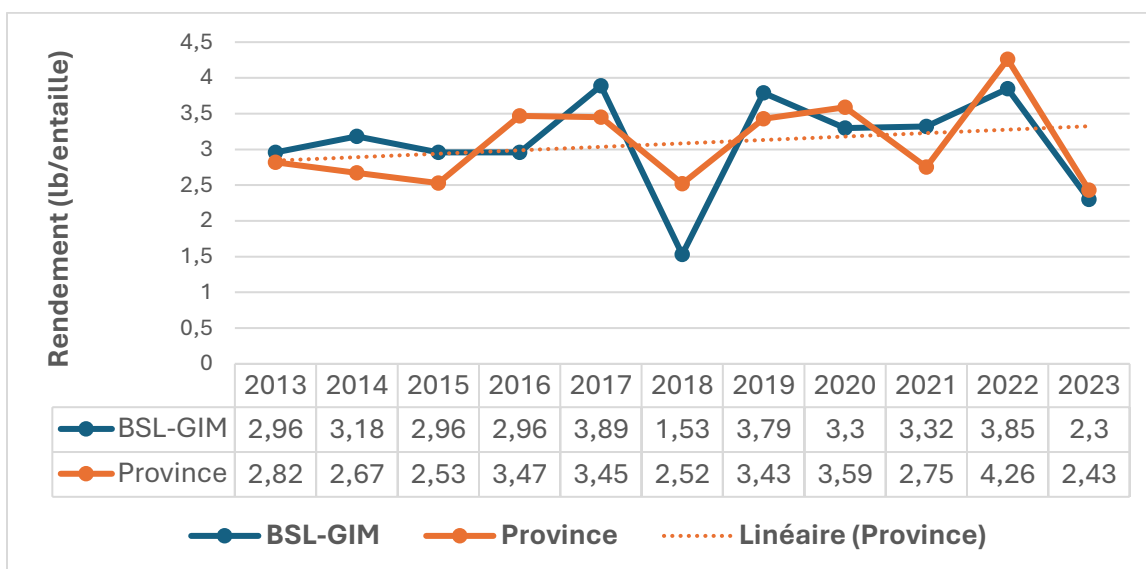
Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter le [Plan directeur ministériel pour le développement de l’acériculture en forêt publique – Plan d’action \(quebec.ca\)](#).

1.2.2 Rendement moyen par région

Sans grande surprise, on constate que les entreprises acéricoles deviennent de plus en plus performantes. L'évolution du rendement moyen depuis 2013 est présentée dans la figure 6.

La production acéricole est tributaire des aléas de la météo et les rendements peuvent varier énormément d'une région à une autre. Quoiqu'il en soit, les technologies disponibles pour les acériculteurs sont nombreuses et plusieurs se modernisent, ce qui contribue à augmenter les rendements.

Figure 6 : Évolution du rendement acéricole au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie comparativement à la province, de 2013 à 2023



Source : PPAQ, statistiques acéricoles 2023.

1.3 Principaux types de production et leur importance

1.3.1 Nombre d'entreprises certifiées biologiques

De 2014 à 2017, la production de sirop d'érable biologique a doublé au Bas-Saint-Laurent. Selon le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (2018, cité dans MAPAQ, 2019), le nombre d'entailles certifiées biologiques est passé de 2 à 4 millions au Bas-Saint-Laurent au cours de cette période. Les données ne sont pas disponibles pour la Gaspésie.

En novembre 2024, ce nombre a légèrement dépassé les 7 millions, ce qui représente plus du quart du nombre total d'entailles certifiées biologiques au Québec. La production de sirop biologique équivaut à 55 % de la production totale de sirop d'érable (PPAQ, 2024). Ce chiffre augmente constamment et la prime associée à ce mode de production constitue un très bon incitatif. De plus, la production biologique peut aider à contrer les changements climatiques, puisque ce type de production est soumis à des normes strictes en matière d'environnement.

Tableau III
Répartition du nombre d'entreprises et d'entailles certifiées biologiques
au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, 2024

Régions	Nombre d'érablières	Entailles		Superficie (ha)	
		Nombre	Moyenne/exploitation	Totale	Moyenne/exploitation
Bas-Saint-Laurent	279	7 006 268	25 112	34 842,34	124,88
Gaspésie	8	415 951	51 994	2 118,06	264,76

Source : Conseil des appellations réservées et des termes valorisants,
[Portail Bio Québec](#), données en date du 22 novembre 2024.

L'eau d'érable, le sirop d'érable en vrac et au détail ainsi que, de façon plus rare, les produits de l'érable transformés sont les produits certifiés qui sont comptabilisés dans ces chiffres. Ainsi, il existe un potentiel pour les produits transformés certifiés biologiques. De plus, des [formations](#) sont offertes pour la transition biologique en acériculture.

1.3.2 Évolution des revenus acéricoles au Bas-Saint-Laurent

De 2010 à 2017, le nombre d'entreprises acéricoles au Bas-Saint-Laurent a légèrement augmenté tout comme les revenus acéricoles. En revanche, de 2017 à 2024, ce nombre a baissé, mais les revenus se sont accrus significativement. Cette tendance reflète la réalité actuelle, notamment dans le secteur acéricole, où la croissance de la taille des entreprises contribue à une meilleure rentabilité financière. Cela, notamment, explique la hausse des revenus, mais aussi la baisse du nombre d'entreprises.

Tableau IV

Évolution du nombre d'entreprises dont l'acériculture est le revenu principal et des revenus acéricoles bruts au Bas-Saint-Laurent en 2010, en 2017 et en 2024

	2010	2017	2024
Nombre d'entreprises	413	422	392
Revenus (M\$)	50,1	67	186,1

Sources : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010, 2017 et 2024; MAPAQ, Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, 2019.



1.4 Caractéristiques des entreprises

1.4.1 Âge moyen des exploitants acéricoles par région

Selon les données des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, l'âge moyen des exploitants acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie est de 53 ans. Cette donnée est légèrement supérieure à l'âge médian des populations de ces régions en 2024 (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie : 49 ans) (Institut de la statistique du Québec, 2024). De plus, environ le tiers des entreprises avaient trouvé une relève selon les fiches d'enregistrement 2024.

1.4.2 Type d'évaporateur utilisé

En lien avec la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), on observe une augmentation de l'usage d'évaporateurs électriques ou aux granules, dont les émissions de GES sont plus faibles. De plus, selon les PPAQ, de 2016 à 2021, la quantité de sirop d'érable fabriqué avec des évaporateurs électriques ou aux granules a plus que doublé (Barbeau, 2023, p. 26). Ainsi, l'usage d'un évaporateur électrique ou aux granules est passé de 8 à 18 % au Bas-Saint-Laurent, et de 18 à 24 % en Gaspésie.

Depuis 2012, les PPAQ se sont engagés à livrer un sirop d'érable durable. Plusieurs projets de recherche et développement ont d'ailleurs été soutenus en ce sens. Toutefois, les types d'évaporateurs les plus répandus demeurent ceux au bois et au mazout/huile, l'électricité n'étant pas toujours accessible.

Le programme [ÉcoPerformance](#) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) offre une aide financière pour remplacer les évaporateurs à l'huile. Il facilite ainsi la transition des énergies fossiles (mazout, propane ou gaz naturel) vers les énergies renouvelables (électricité, biomasse ou granules).



1.4.3 Adresse de correspondance et site de production

Sur 619 entreprises ayant déclaré des activités acéricoles au Bas-Saint-Laurent en 2023, 44 % ont une adresse de correspondance différente de celle du site de production. Comme l'acériculture a lieu en forêt, les habitations ne sont pas nécessairement à proximité. En effet, nous observons un intérêt d'entrepreneurs de l'extérieur à acquérir des entreprises dans la région.

1.5 Soutien financier

Les producteurs acéricoles peuvent bénéficier de différents programmes d'aide financière. Les sources de financement peuvent changer au fil du temps, d'où l'importance de bien se renseigner à leur sujet. Une aide financière est notamment offerte par les organismes suivants.

MAPAQ

- Référez-vous au conseiller acéricole de votre [région](#).
- Consultez la page Web suivante : [Aide financière en agriculture | Gouvernement du Québec](#).

Certains programmes offrent une aide financière tant pour la production et la transformation que pour la mise en marché.

La Financière agricole du Québec (FADQ)

- Pour en savoir plus à ce sujet, consultez votre conseiller en assurance ou en financement : [La Financière agricole du Québec : pour nous joindre](#).

MRC, [Société d'aide au développement des collectivités](#), [Collectif régional de développement](#) et autres

- Consultez les sites Internet des organismes de votre milieu pour connaître leur offre de service.

1.6 Services spécialisés

Conseillers techniques

- Le [Club d'encadrement technique en acériculture de l'Est](#) appuie les entreprises productrices de sirop d'érable du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Il offre des conseils techniques, des ressources spécialisées et un soutien professionnel qui permettent d'améliorer les opérations.
- Pour favoriser l'optimisation des pratiques, l'organisme [ERAC Gaspésie](#) accompagne des entreprises.
- Il est possible d'obtenir de l'aide auprès des conseillers accrédités aux [réseaux Agriconseils](#). Leurs services-conseils spécialisés peuvent également être subventionnés.
- [L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent](#) est une référence pour les travaux acérico-forestiers requis dans l'érablière lors de l'établissement de la production ou des étapes d'aménagement. Elle a aussi des dispensateurs de services spécialisés et un volet pour les chemins forestiers.

Créneau Acéricole

En 2020, dans le cadre de la démarche ACCORD, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie ont obtenu, avec la Chaudière-Appalaches, le [créneau d'excellence Acéricole](#). Soutenue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, cette démarche vise à mettre en valeur les secteurs d'expertise de chacune des régions du Québec afin de les faire rayonner partout dans le monde.

Le créneau Acéricole appuie tous les partenaires de la filière par le renforcement de la concertation et le maillage. Il soutient aussi, pour les produits de l'érable, les projets de recherche, d'innovation, de formation et d'exportation qui découlent d'enjeux communs. Il vise ainsi à favoriser la croissance et le développement des entreprises du secteur dans une approche de développement durable.

1.7 Formations offertes en région et références

[Diplôme d'études professionnelles en production acéricole \(1 005 heures\)](#)

- Formation professionnelle permettant d'acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires pour exercer le métier d'ouvrière ou d'ouvrier en production acéricole.
- Possibilité de formation à distance, d'une formation hybride ainsi que d'une reconnaissance des acquis et des compétences.

Attestation d'études collégiales en gestion et optimisation d'une entreprise acéricole (645 heures)

- Formation en acériculture qui permet d'assurer des fonctions de gestion administrative et de veiller au bon fonctionnement ainsi qu'à l'acquisition de la machinerie et des technologies utilisées pour la récolte et la production dans une perspective d'optimisation.
Formation virtuelle à temps partiel.

Attestation d'études collégiales en gestion de l'entreprise agricole (765 heures)

- Programme qui vise à développer tout le potentiel d'une entreprise acéricole en apprenant à gérer les opérations administratives ainsi que les ressources humaines et matérielles, tout en optimisant le processus de production. Formation offerte de façon virtuelle.

Centre ACER

- Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole offrant plusieurs [formations et activités](#).

Catalogue U+

- Catalogue présentant différentes [formations](#) offertes par l'Union des producteurs agricoles, dont certaines sont disponibles en ligne.

Aide-mémoire : démarrage en acériculture

- Publication contenant l'information dont vous avez besoins pour le démarrage d'une érablière.

Balado [La Station acéricole](#)

- Balado des PPAQ permettant d'être informé sur les tendances actuelles, les grands enjeux et les sujets qui méritent d'être approfondis en ce qui a trait à l'acériculture.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

- Centre publiant plusieurs documents de référence, dont le *Cahier de transfert technologique en acériculture*, 2^e édition, volumes 1, 2 et 3. On peut consulter le site de cet organisme : [CRAAQ | Catalogue](#). Une [vidéo](#) sur le sujet est disponible. De plus, vous y trouverez un [outil d'aide à l'analyse de l'investissement en acériculture](#).

Agri-Réseau – Érable

- Site Web qui diffuse de l'information fiable et de pointe sur l'agriculture et l'agroalimentaire.

2. Mise en marché pour les entreprises acéricoles

2.1 Description du plan conjoint

Afin de rétablir l'équilibre dans les rapports commerciaux entre les producteurs et les acheteurs tout en permettant de stabiliser les prix et d'uniformiser les conditions de travail, les PPAQ ont établi un plan conjoint en 1989. Cet outil favorise la mise en marché collective pour la production acéricole.

Les PPAQ ont ensuite mis en place deux conventions de mise en marché : l'une visant le sirop d'érable (depuis 1998) et l'autre concernant la mise en marché de l'eau d'érable aux fins d'embouteillage (depuis 2013). Ces conventions présentent notamment les conditions de vente des produits telles que les modalités de paiement du sirop ou de l'eau d'érable et les prix payés par les acheteurs à l'agence de vente des PPAQ. Ces règles de mise en marché et ces prix sont élaborés et négociés périodiquement au moyen d'une convention établie entre les représentants des PPAQ et ceux du Conseil de l'industrie de l'érable (CIE). De cette manière, les PPAQ agissent en tant qu'agent de négociation de tous leurs membres acériculteurs face au CIE, qui représente une cinquantaine d'acheteurs autorisés.

Un acheteur autorisé est une entreprise de transformation et de vente qui reçoit et achète du sirop ou de l'eau d'érable en vrac d'un producteur acéricole. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) autorise, de son côté, la mise en place du plan conjoint. Elle peut même modifier le projet de plan conjoint qui lui est présenté dans le but de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits acéricoles québécois.

Grâce aux outils de mise en marché et au plan conjoint, les PPAQ bénéficient d'une réserve stratégique mondiale de sirop d'érable. La commercialisation de celui-ci a grandement avancé et se fait aujourd'hui de différentes manières :

- La vente en vrac par l'agence de vente, qui permet l'approvisionnement de cette réserve stratégique et qui représente le moyen le plus utilisé par les producteurs;
- La vente directe aux consommateurs en petits contenants;
- La commercialisation au détail en petits contenants par des entreprises intermédiaires.

2.1.1 Réserve stratégique

Quand la production dépasse la demande, le surplus de sirop d'érable est entreposé en barils dans une réserve. À l'inverse, lorsque la récolte est trop faible, le sirop entreposé permet d'approvisionner les acheteurs. Créé par les PPAQ en 2000, ce système de réserve constitue un outil stratégique de régulation efficace qui permet d'ajuster l'offre à la demande de sirop, mais aussi de pallier les aléas annuels de la météo. Lorsqu'il est mis dans des barils (à 185 degrés Fahrenheit), le sirop d'érable peut se conserver très longtemps.

2.1.2 Acheteur autorisé

Il est possible d'acheter du sirop d'érable en grande quantité d'un producteur en devenant un [acheteur autorisé](#). Certaines exigences doivent toutefois être respectées comme le fait de détenir un bureau et un entrepôt au Québec :

- qui comporte une balance dûment calibrée servant à peser les barils;
- qui dispose d'un local adéquat et chauffé de même que d'un accès à l'eau chaude pour recevoir l'équipe responsable de la vérification de la qualité et du classement.

2.1.3 Prix du sirop

Le prix du sirop d'érable varie selon les classes de couleur (ou de transmittance de lumière) : doré, ambré, foncé, très foncé et de transformation. Pour la récolte de 2024, l'échelle de prix était respectivement de 3,29 \$/lb à 1,54 \$/lb. Ces prix sont tirés de la [Convention de mise en marché du sirop d'érable](#) pour les récoltes de 2023 et de 2024, conclue entre les PPAQ et le CIE au début de l'année 2023.

2.1.4 Contingent

Le *Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles*, appliqué depuis 2004, permet de stabiliser le prix de vente pour les entreprises acéricoles et ainsi le prix d'achat pour les consommateurs. Il favorise les investissements dans le secteur acéricole et aide à maintenir la production des entreprises.

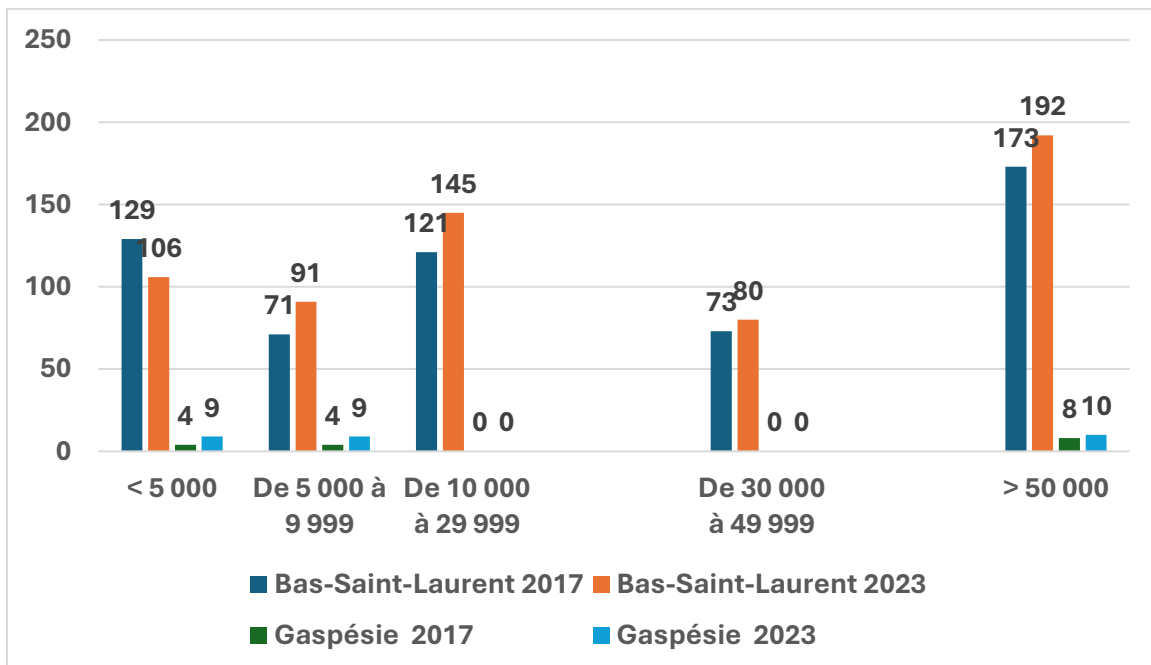
Chaque année, le contingentement est ajusté en tenant compte de la production actualisée moyenne de l'unité de production (PPAQ, 2025). Les PPAQ décident annuellement si de nouvelles entailles peuvent être octroyées pour la prochaine année de récolte.

En janvier 2024, près de 360 entreprises du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont obtenu plus de 800 000 entaillies en forêt privée et quelque 450 000 autres dans la forêt publique pour le démarrage ou l'agrandissement d'une entreprise (PPAQ, 2024). Cela représente 14 % des entreprises ayant obtenu de nouvelles entaillies et 18 % du total des entaillies octroyées. Ces entaillies devront être opérationnelles au plus tard le 1^{er} avril 2026.

De plus, chaque année, les futurs acériculteurs peuvent bénéficier d'un programme qui vise à attribuer un contingent à la relève. Les PPAQ prévoient un contingent minimal annuel de l'ordre de 40 000 entaillies pour la relève.

La figure 7 montre que le nombre d'entreprises ayant plus de 50 000 entaillies a connu une croissance au cours des dernières années, ce qui est représentatif de la réalité avec un plus grand nombre d'entreprises de grande taille. Cependant, cette information doit être nuancée, puisque la différence du contingent détenu par les petites et moyennes entreprises n'est pas grandement marquée au Bas-Saint-Laurent. Pour la Gaspésie, on compte très peu d'entreprises de moyenne dimension.

Figure 7 : Évolution du nombre d'entreprises détenant du contingent (nombre d'entaillies) au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie de 2017 à 2023



* N.B. Nombre insuffisant pour que les données relatives aux entreprises comptant de 5 000 à 9 999 entaillies ou de 10 000 à 29 999 entaillies en Gaspésie puissent être inscrites.

Source : Base de données des PPAQ, 2024.

2.1.5 Type de commercialisation (vrac, détail)

La vente en vrac reste le moyen privilégié par les entreprises pour la commercialisation. Cependant, une progression de la vente au détail seule et en combinaison avec le vrac peut être observée.

Tableau V
Évolution des types de commercialisation selon le nombre d'entreprises acéricoles au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie de 2016 à 2023

Année	2016			2023		
	Vrac	Détail	Vrac et détail	Vrac	Détail	Vrac et détail
Bas-Saint-Laurent	302	17	218	337	19	233
Gaspésie	7	*	11	10	6	12

* Nombre insuffisant pour que les données puissent être inscrites.

Source : Base de données des PPAQ, 2024.



2.1.6 Centre de bouillage

Dans la dernière décennie, des centres de bouillage ont vu le jour. Ces lieux se spécialisent dans l'évaporation de l'eau d'érable. En général, ils vont recevoir l'eau de quelques producteurs. Les modalités sont à convenir selon chaque centre de bouillage. Cette méthode est avantageuse pour les entreprises ne possédant pas les équipements requis pour cette opération ou afin de compenser un manque de main-d'œuvre. En effet, l'utilisation d'un centre de bouillage permet de limiter les investissements de départ d'une érablière et ainsi assurer une certaine rentabilité des projets.

2.1.7 Exportation

Le sirop d'érable québécois est reconnu mondialement et est prisé. En 2023, la valeur des exportations internationales de la province était de 598 millions de dollars. Ces exportations sont dirigées principalement vers les États-Unis (62 %), l'Allemagne (10 %), la France (5 %), le Royaume-Uni (5 %), le Japon (4 %) et l'Australie (4 %) (MAPAQ, 2024).

3. Environnement

3.1 Recyclage du plastique des tubulures

Le remplacement des tubulures représente 3 000 tonnes de ce type de matière résiduelle chaque année au Québec. Leur durée de vie peut varier entre 10 et 15 ans. Selon une [étude](#) menée par Élyme conseils, le Bas-Saint-Laurent produirait annuellement 252 tonnes de plastiques acéricoles (collecteurs, tubulures, chalumeaux). Environ les deux tiers de ces plastiques proviennent de la MRC de Témiscouata, mais la grande majorité (80 %) est recyclée (contre 50 % à l'échelle du Bas-Saint-Laurent). Un système gratuit, volontaire et à proximité des utilisateurs, mis sur pied par la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata et la Société VIA, contribue à maintenir un taux élevé de recyclage.

Toutefois, en Gaspésie, l'absence de points de dépôt de récupération se fait sentir, le plus près étant situé à Mont-Joli, au Bas-Saint-Laurent. Un producteur de Gaspé doit donc parcourir 350 km pour recycler ses plastiques. La région devrait compter un point de dépôt, mais aucun n'avait encore été mis en place par [AgriRÉCUP](#) en date d'août 2024 (PPAQ, 2024).

3.2 Étude de caractérisation des rejets des eaux de lavage et de rinçage en acériculture

Les eaux de rinçage issues de la production acéricole sont un sujet important. Elles proviennent principalement du nettoyage et de l'assainissement des équipements utilisés lors du processus de concentration de la sève d'érable. Cela inclut les étapes de pré-lavage, de lavage et de rinçage des systèmes de tubulure, des bassins et des évaporateurs. Les produits utilisés pour ce nettoyage peuvent présenter des risques de toxicité pour la biodiversité.

Depuis 2020, une étude de caractérisation des rejets des eaux de lavage et de rinçage en acériculture est menée par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), en partenariat avec les PPAQ, le MAPAQ, le MELCCFP, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et le Centre ACER.

Depuis, des fiches d'information sur les bonnes pratiques à adopter concernant la gestion de ces matières résiduelles ont vu le jour :

- [Infofiches pour l'acériculteur : mieux comprendre et se conformer au règlement REAFIE;](#)
- [Infofiches pour l'acériculteur : la sécurité chimique en entreprise acéricole;](#)
- [Infofiches pour l'acériculteur : lavage et assainissement en milieu acéricole, mesures de précaution;](#)
- [Infofiches pour l'acériculteur : estimation des volumes de rejets en acériculture;](#)
- [Infofiches pour l'acériculteur : procédure de neutralisation manuelle.](#)

De plus, le MAPAQ offre aussi des [programmes d'aide financière](#).

3.3 Suivi des ravageurs

Depuis quelques années, au Bas-Saint-Laurent, des insectes comme la livrée des forêts, le perceur de l'érable et l'agrile du frêne causent des dommages aux érables ou aux espèces compagnes présentes dans les érablières. En 2025, ces ravageurs ont été identifiés en Gaspésie, mais ne causent pas d'épidémie comme au Bas-Saint-Laurent pour le moment.

Livrée des forêts

La livrée des forêts fréquente surtout les forêts feuillues où poussent le peuplier faux-tremble et l'érable à sucre. La livrée ne montre pas d'intérêt pour d'autres essences, comme l'érable rouge, ce qui démontre encore une fois l'importance des essences compagnes dans la résilience des érablières.

À l'échelle provinciale, le MRNF assure le suivi de la livrée des forêts. D'après des observations réalisées, la propagation de cet insecte a été rapide au Bas-Saint-Laurent.

La prévalence de cette chenille indigène n'avait pas affecté significativement la région avant 2023 selon les relevés d'observations. Le Club d'encadrement technique de l'acériculture de l'Est a mené un projet pilote au printemps 2024 au Témiscouata (Létourneau, 2024). Quelque 3 600 hectares d'érablières ont été arrosés par un insecticide biologique (BTK).

Un deuxième arrosage préventif a été effectué en 2025, et ce, sur plus de 8 650 hectares. Cette méthode n'est pas courante, puisque les épidémies de la livrée des forêts ne durent qu'environ trois ans. Ainsi, il est important d'utiliser des mesures préventives pour maintenir la santé des arbres et de favoriser la présence d'essences compagnes. De plus, sur les terres publiques, les érablières doivent obtenir l'autorisation du MRNF pour l'arrosage, qui doit être effectué par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies.

Perceur de l'érable

Ce coléoptère indigène est observé occasionnellement au Bas-Saint-Laurent. La femelle pond des œufs sur l'écorce de l'érable à sucre et de l'érable rouge, et la larve qui en émerge creuse des galeries. Ces passages, en forme de « j » horizontal la première année puis vertical la deuxième année, coupent partiellement la circulation de la sève de l'arbre et entraînent parfois sa mort.

Cette blessure mécanique peut causer une déformation du tronc et une faiblesse de la tige, et ainsi favoriser la colonisation de certains champignons de carie. L'ensoleillement, à la suite d'une éclaircie ou en bordure de champ, contribue à la présence de cet insecte. Le jardinage de l'érablière pour éliminer les arbres atteints peut limiter la présence de ce ravageur.

Agrile du frêne

Ce coléoptère indigène est présent en Amérique du Nord depuis 2002 (MRNF, *Le guide sylvicole du Québec*, 2013) et colonise progressivement le Québec vers l'est. Il est maintenant observé au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Les larves de ce ravageur se développent sous l'écorce et se nourrissent du cambium des frênes exclusivement, une partie interne de l'arbre. Cela entrave la circulation de la sève et cause la mortalité de la presque totalité des arbres touchés.

Les arbres atteints peuvent tomber sur la tubulure et occasionner des bris ou des risques de blessures. De plus, la perte de plusieurs arbres, en diminuant la canopée, occasionnera un réchauffement du sol, ce qui pourra nuire à la germination des samares et à la croissance des érables. Une perte importante de frênes pourrait avoir une incidence sur la composition de la litière, puisqu'il s'agit d'une essence considérée comme basifiante, contrairement à d'autres espèces comme l'érable.

En effet, les feuilles des érables ont un pH plus acide que celles des frênes, des bouleaux et des tilleuls. Cela pourrait engendrer la prolifération de nerprun et/ou de fougères acidophiles, des espèces envahissantes. À titre préventif, il est important de ne pas déplacer le bois de frêne et de détruire le bois infesté sur place pour limiter la dispersion de ce ravageur.

L'[Agence canadienne d'inspection des aliments](#) (ACIA) assure le suivi de l'agrile du frêne au niveau national. Aucune donnée chiffrée n'est toutefois disponible, puisque l'ACIA surveille la présence de cet insecte à l'extérieur des zones réglementées et qu'une fois qu'il est détecté, un changement de secteur s'opère afin de suivre sa propagation. Pour en apprendre davantage sur la présence de l'agrile du frêne et les moyens de limiter sa propagation, vous pouvez consulter le [site](#) des PPAQ.

4. Perspectives de développement

En 2021, le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a effectué une [étude technico-économique du secteur acéricole](#). Les perspectives de développement de ce secteur sont intéressantes, avec un bon potentiel de rentabilité pour les prochaines années. Le CECPA a néanmoins noté quelques défis, par exemple une augmentation des coûts plus rapide que celle des revenus de même que la difficulté pour les petites entreprises à soutenir la hausse du prix des érablières ou, pour certaines, à obtenir du contingent. La main-d'œuvre et les changements climatiques sont également des enjeux à considérer.

Enfin, de grands dossiers tels que la gestion des plastiques acéricoles, l'arrivée de nouveaux ravageurs et le contexte géopolitique changeant sont des chantiers qui occuperont le secteur au cours des prochaines années.



Bibliographie

Barbeau, J. (2023). *Bénéfices écologiques de l'acériculture: 10 ans de R&D*. Récupéré sur agriconseils: <https://www.agriconseils.qc.ca/wp-content/uploads/2023/03/Laur-benefices-ecologiques.pdf>

Fédération des producteurs acéricoles du Québec. (2017). *Statistiques acéricoles 2017*. Longueuil: Maison de l'UPA.

Institut de la statistique du Québec. (2024). *Québec.ca*. Récupéré sur Estimations de la population des MRC selon l'âge et le genre, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2024: https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-population-regions-administratives-selon-age-sexe-age-median-age-moyen#tri_tertr=11&tri_pop=5

Létourneau, M.-F. (2024). *Un projet pilote pour freiner la livrée des forêts*. Récupéré sur La terre de chez nous: <https://www.laterre.ca/actualites/forets/un-projet-pilote-pour-freiner-la-livree-des-forets>

MAPAQ. (2019). *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*. Récupéré sur https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/bas-saint-laurent/ED_portrait_BSL_MAPAQ.pdf

MAPAQ. (2024). *Production de sirop d'érable (acériculture)*. Récupéré sur Québec.ca: <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/production-sirop-erable-acericulture>

MNRF. (2023). *Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique*. Récupéré sur https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/gestion/acericulture/PL_directeur_acericulture_MRNF.pdf

PPAQ. (2024). *2024 Les Producteurs et productrices acéricoles Bas-Saint-Laurent - Gaspésie*. Récupéré sur Producteurs et productrices acéricoles du Québec: https://ppaq.ca/app/uploads/2020/08/PPAQ_FichesRegion_2024_BSL_Gaspesie-FINAL.pdf

PPAQ. (2024). *Émission d'entailles*. Récupéré sur Producteurs et productrices acéricoles du Québec: <https://ppaq.ca/fr/contingent-acericole/emission-entailles>

PPAQ. (2024). *RÉSULTATS : tirage de 7 millions d'entailles*. Récupéré sur Producteurs et productrices acéricoles du Québec: <https://ppaq.ca/fr/evenements/12311>

PPAQ. (2024). *Tournée des régions - Automne 2024*. Récupéré sur Producteurs et productrices acéricoles du Québec: https://ppaq.ca/app/uploads/2024/10/2024-10-04_PPAQ_Tournee_des_regions_automne_FINAL.pdf

PPAQ. (2025). *Le contingentement acéricole*. Récupéré sur PPAQ: <https://ppaq.ca/fr/les-ppaq/fonctionnement-et-reglements/contingentement-acericole>

Producteurs et productrices acéricoles du Québec [PPAQ]. (2023). *Statistiques acéricoles, 2023*. Récupéré sur Producteurs et productrices acéricoles du Québec: https://ppaq.ca/app/uploads/2024/10/2023_Statistiques_acericoles-VF.pdf

